EBERHART FORMATIONS

Formation et conseil
en rapport avec l'alpinisme,
le ski, le canyon,
le secours en montagne,
la sécurité en hauteur,
les parcs acrobatiques,
l'aménagement touristique.

Rapport d'expertise

Accident du 10/10/05

Victime
Jean Pierre P. 48 ans, 80 kg
Pratiquant régulier

Lieu
Via ferrata Jules Carret à St Jean d'Arvey 73

Conséquences
Victime indemne.

Circonstances
Trois amis, pratiquant régulier de VF se trouvent au pied du parcours et s'équipent, sans vérifier mutuellement la bonne mise en place des EPI ; Cela ne faisant pas partie de leurs habitudes.
Arrivé à une zone de surplombs trop difficile, M. Jean Pierre P. décide de faire demi-tour, seul et épuisé. De retour au niveau de la première traversée horizontale, dans une zone de surplombs, la victime fatiguée lâche prise, chute (en environ facteur 1) et se retrouve pendue au câble par ses longes.
A ce moment et immédiatement son harnais cuissard s'ouvre au niveau de la ceinture ventrale et M. Jean Pierre P. se retrouve pendu par les pieds, son harnais ayant glissé et s'est pris dans ses chaussures type trekking.
Il est pendu sans toucher la paroi et sans que sa tête n'ait touché le rocher, et ce en l'absence de casque.
L'un de ses compagnons décide à ce moment de faire demi-tour, car ne se sentant pas capable de poursuivre. Le troisième continue jusqu'à la sortie.
A la redescente, l e compagnon de M. Jean Pierre P. , retrouve ce dernier dans sa délicate position.
Commence alors une longue séquence d'auto sauvetage qui permettra de sécuriser la victime à l'aide d'un petit bout de corde de faible diamètre que celui ci se passe sous les bras et qui lui permet de se soulager de temps à autre.

Au bout d'environ 1h à 1h15 la situation des deux compagnons n'a toujours pas évolué, et ils appellent les secours à l'aide de leur portable en composant le 112, numéro de secours unique européen.
Aussitôt mis en relation avec un référent secours en montagne, celui ci leur donne des conseils sur la marche à suivre et alerte simultanément le GMSP (Groupe Montagne Sapeurs Pompiers) de la Savoie.
Cet endroit étant inaccessible en hélico, c'est en 4X4 que les 3 premiers sauveteurs partent de Chambéry, alors qu'un équipier et le conseiller technique départemental partent d'Aix les Bains, en renfort.
Le secours s'est effectué dans un temps record. (40 mn de la réception de l'alerte au message « victime au sol »)
A part un pied très engourdi, la victime n'avait aucune blessure, et a regagné sa voiture en marchant, soutenue par ses sauveteurs.

Après analyse
Le harnais de marque CAMP modèle SHERPA 235.00 au n° de série illisible, s'est ouvert car le retour de boucle n'avait pas été effectué.
Jean Pierre P. ne connaissait pas cette manœuvre, ne l'avait jamais effectué comme le montre l'absence de pli dans la sangle ainsi que l'absence de retour de boucles au niveau des cuisses.
A noter que malgré cette absence de retour de boucle, les sangles de cuisses ne se sont pas ouvertes, et ont retenu la victime par les chaussures.

D'autre part le retour de boucle était quasi impossible à réaliser.
Au niveau de la ceinture, une inversion de la boucle de droite et de gauche avait eut lieu il y a longtemps.
Cette inversion entraînait également un vrillage des sangles de cuisse, un inversement du pontet, et une impossibilité de fixer les élastiques de reprises reliant la partie basse et haute du harnais. Cet ensemble générait un véritable inconfort, qui n'avait cependant jamais durant des années, ni gèné ni alerté la victime ni ses différents compagnons.
La boucle étant à l'envers il est très difficile, voire impossible de faire le fameux retour de boucle, car en passant en premier dans le coté étroit, en deux dans le coté large, il n'est pas possible de revenir passer deux épaisseurs dans le coté étroit.
Ce harnais avait dix ans, était personnel, avait été acheté dans une grande surface du sport et avait été prêté une fois au début, à une personne de gabarit très supérieur à celui de la victime.
Il n'est pas possible de déterminer si l'inversion a eu lieu dans le magasin de sport, lors du prêt, ou par erreur du fait de son propriétaire. Aucune de ces pistes n'étant ni à favoriser, ni à écarter à priori.
Cette inversion à été effectuée il y a de nombreuses années, des traces de rouille ayant imprégné la boucle de droite, dont le retour avait été effectué de force.

Jean Pierre P. n'a pas souvenir d'une notice technique.

Par ailleurs, l'absorbeur était un Zipper Petzl monté en V et relié au pontet par un mousqueton à vis, et qui n'a pas été sollicité en glissement.
Les longes étaient équipées de mousquetons simples.
Ces deux derniers points soulignés, ont déjà provoqué des accidents mortels, et sont clairement proscrits sur les notices des produits respectifs.
Dans le cas de figure concerné cela n'a pas eu de conséquence, tout comme l'absence de casque.

Commentaires

Faits contributifs
- Non-respect des consignes imposées par la notice du constructeur de l'EPI, et notamment absence de retour de boucle, absence de contrôle effectué par un contrôleur habilité, ou au moins par une personne ayant un minimum de connaissances en la matière.

- Non-respect de l'usage qui veut que l'on procède à une vérification mutuelle.
Et pour ces deux points, de façon constante depuis environ 10 ans.

- Progression en autonomie au lieu de progression encordée comme recommandé dans ce type de via ferrata.

- Absence d'encadrement qualifié vu le niveau de pratique.

Faits consécutifs
- L'usage veut que l'on n'aille pas seul en montagne. Dans ce cas de figure la personne n'était pas seule au départ, mais après son demi-tour s'est retrouvée bien seule, avant que son compagnon ne fasse demi-tour à son tour, également pour cause de fatigue et par chance.

- Laisser un compagnon, épuisé, faire demi-tour seul, c'est compter sur le hasard pour lui venir en aide au cas ou.

- Il est également permis de s'interroger sur le délai de déclenchement de l'alerte (env. 1h15).

Faits positifs
- Le compagnon avait une petite corde et à réussi à « sécuriser la victime ».

- Le portable a permis le déclenchement de l'alerte.

- Les secours ont été très performants.

- La chance a souri ou le Saint Patron des via ferratas a veillé.

- La victime est indemne.

A Bourdeau le 12/10/05
JL EBERHART Conseiller technique départemental GMSP 73